



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 février 2026

RÉSEAU OPTIQUE

Carte Blanche Partenaires lance un appel à référencement auprès des fabricants de verres ophtalmiques

Carte Blanche Partenaires annonce le lancement, à compter du 2 février 2026, d'un appel à référencement à destination des fabricants de verres ophtalmiques, en vue de sélectionner ses futurs partenaires industriels. Les candidats peuvent déposer leur dossier jusqu'au lundi 16 mars 2026.

Carte Blanche Partenaires intervient comme acteur pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé. Son objectif : faciliter l'accès aux soins pour les bénéficiaires, tout en contribuant à la maîtrise des dépenses de santé.

Dans ce contexte, les fabricants de verres ophtalmiques jouent un rôle important dans la prise en charge de la santé visuelle des assurés.

L'appel à référencement lancé ce 2 février 2026 vise à identifier des fabricants répondant à des critères tels que la qualité des équipements, la robustesse de leur organisation industrielle, ainsi que leur capacité à inscrire leurs pratiques dans une démarche responsable et innovante.

Les acteurs souhaitant candidater sont invités à contacter le Service Études de Carte Blanche Partenaires afin d'obtenir la documentation détaillée et les modalités de participation. Les dossiers de candidature sont attendus au plus tard le 16 mars 2026.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renouvellement global du réseau optique de Carte Blanche Partenaires. Le conventionnement des opticiens interviendra quant à lui en fin d'année 2026 et fera l'objet de communications dédiées.



« Cet appel à référencement s'inscrit dans une logique de continuité et de dialogue avec l'ensemble des acteurs du réseau optique.

Notre ambition est de construire, dans la durée, des relations de travail fondées sur la confiance, la transparence et la prise en compte des contraintes de chacun.

Nous invitons les fabricants de verres ophtalmiques intéressés à venir échanger avec nos équipes et donnons rendez-vous aux opticiens, dans les prochains mois, pour partager les premières informations relatives à leur conventionnement. »

Philippe Drapier, directeur général Carte Blanche Partenaires.



À propos de Carte Blanche Partenaires

Expert en services santé pour ses clients organismes complémentaires santé, Carte Blanche Partenaires est un pivot de la relation entre complémentaires santé, assurés et professionnels de santé. Son objectif : faciliter l'accès aux soins pour les bénéficiaires, tout en contribuant à la maîtrise des dépenses de santé.

Carte Blanche Partenaires accompagne aujourd'hui 57 organismes complémentaires santé clients et intervient auprès de plus de 12 millions de bénéficiaires, à travers ses réseaux de professionnels de santé et son activité d'opérateur de tiers-payant. Au titre de l'année 2025, Carte Blanche Partenaires a traité 2,3 millions de prises en charge optique.

www.carteblanchepartenaires.fr